

1^{ERE} RENCONTRE 2023-2024 DE LA TGIRT CHAUDIÈRE-APPALACHES

DATE	LIEU	RESPONSABLE
Jeudi 8 juin 2023 9h00 à 15h30	La Courtisane 5691, rue Saint-Louis Lévis (Québec) G6V 4E7 418 837-6480	Amélie Denoncourt Courriel : adenoncourt@montmagny.com Téléphone : 418 248-5985 poste 347

PROJET DE COMPTE-RENDU

PERSONNES PRÉSENTES	DÉLÉGUÉS (avec droit de décision)	SIÈGE
	Martin Béland Véronique Brochu Marie Brousseau Steve Cadorette Dave Chouinard Jean-Marc Couture (départ à 12h) Jonathan Grandmont Jean-Claude Marcoux Yvon Marcoux Pablo M. Rousseau Martin Paulette Daniel Racine Mathieu Turcotte	Détenteur d'un PRAU (CGFA) Organisme de bassin versant (COBARIC) Acéricultrice UA 035-71 (Appalaches) Acériculteur UA 034-51 (Lotbinière) BGA, volume résineux Trappeurs (ARTCA) BGA, volume feuillu Chasseurs et pêcheurs (FédéCP) Acériculteur UA 035-71 (Beauce) MRC (MRC de Lotbinière) Conseil régional de l'environnement (CRECA) MRC (MRC de Montmagny) Parcs régionaux (MRC des Etchemins)
	PERSONNES RESSOURCES (sans droit de décision)	EXPERTISE
	Audrey-Jade Bérubé Amélie Denoncourt Thomas Faguy-Bernier Daniel Gagnon Jason Lamontagne Sylvain Lamontagne	Personne-ressource en environnement (Nature Qc) Coordonnatrice de la TGIRT (MRC de Montmagny) MRNF, Représentant TGIRT (DGFo) Personne-ressource en acériculture MRNF, Ingénieur forestier (UG) MRNF, Chef d'unité de gestion (UG)
	INVITÉS	
	François Bélanger Louis Bélanger Louis Duchesne Michel Letarte Yves Mercier Martin Seto Charles Vigeant-Langlois	MRNF, BMMB Nature Québec MRNF, DRF MRNF, DAEF MRNF, DCO MRNF, DRF MRNF, DGFo

PERSONNES ABSENTES	DÉLÉGUÉS / PERSONNES RESSOURCES	SIÈGE / EXPERTISE
	Julie Landry Hugo Matte Gilles Paquet Geneviève Paré	Personne-ressource de la Nation Waban-Aki Détenteur de certificat forestier (Gestion Forap) ZEC (ZEC Jaro) MRC (MRC de l'Islet)

ÉLÉMENTS IMPORTANTS		SUIVI (RESPONSABLE; ÉCHÉANCIER)
01	Mot de bienvenue et tour de table	9 h 02 – 9 h 05
<p>Mme Amélie Denoncourt souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnes-ressources.</p> <p>Tous se présentent tour à tour.</p>		
02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	9 h 05 – 9 h 08
<p>Mme Amélie Denoncourt fait la lecture de l'ordre du jour suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mot de bienvenue et tour de table 2) Lecture et adoption de l'ODJ 3) Lecture et approbation du CR de la dernière rencontre 4) Suivi des actions découlant de la dernière rencontre 5) Adoption des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT 6) Présentation du rapport annuel de la TGIRT 7) Définition d'objectifs annuels pour la TGIRT 8) Adoption du calendrier annuel 9) Présentation de la PRAN pour l'UA 121-71 10) Présentation sur l'utilisation du type écologique pour l'identification du potentiel acéricole 11) Présentation-formation sur le BMMB 12) Suivi sur le dossier acéricole 13) Présentation des résultats du projet sur le suivi des effets réels dans les coupes partielles de la Seigneurie 14) Présentation des résultats des suivis d'efficacité des travaux sylvicoles de 2017 en Chaudière-Appalaches 15) Finalisation d'une vision commune pour la forêt publique 16) Divers <ol style="list-style-type: none"> a) Visite terrain 2023-2024 b) Rapport de suivi de la consultation publique sur le PAFIT 2023-2028 c) Projet pilote de plateforme de visualisation 3D en Chaudière-Appalaches d) BCTLGIRT (ajout) 17) Sondage de satisfaction 18) Fin de la rencontre <p>Le point Divers reste ouvert.</p>		

DEC_2023-06-08_01

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

03 Lecture et approbation du compte-rendu de la dernière rencontre**9 h 08 – 9 h 10**

La plus récente version du compte-rendu de la rencontre du 16 février 2023 a été transmise aux membres par courrier électronique le 25 mai, ce qui leur a permis de lire le compte-rendu à l'avance.

M. Daniel Racine propose l'approbation du compte-rendu, M. Mathieu Turcotte appuie.

DEC_2023-06-08_02

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

04 Suivi des actions découlant de la dernière rencontre**9 h 10 – 9 h 13**

Mme Amélie Denoncourt fait le suivi des actions découlant de la dernière rencontre qui ne seront pas abordées à un autre moment pendant la rencontre :

- Point 4, page 3 : Identification d'une personne ressource faunique ; pas de nouveau pour ce dossier.
- Point 4, page 3 : Suivi au sujet de la demande de moratoire pour des secteurs d'intervention prévus dans le Parc du Massif du Sud ; la réponse du MRNF a été envoyée le 16 mars. Le MRNF n'est pas favorable à la mise en place d'un moratoire, il propose plutôt le report d'un an pour donner le temps aux réflexions de se poursuivre.
- Point 8, page 7 : Appui aux propositions de PAC du CRECA et de l'OBV du Chêne ; le consensus a été obtenu par courriel en mars.
- Point 10, page 8 : Appui à la proposition de projet de l'AMVAP ; le consensus a été obtenu par courriel. L'AMVAP n'a pas reçu de nouvelle concernant l'acceptation de la proposition de projet.

05 Adoption des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT**9 h 13 – 9 h 20**

Mme Amélie Denoncourt fait un retour rapide sur les points qui avaient nécessité plus de discussions et sur les ajustements post rencontre, avant de passer à l'adoption des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT (voir la [Présentation TGIRT 2023 06 08](#), diapositives 7 à 11).

Mme Véronique Brochu propose l'adoption des Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT, M. Jean-Claude Marcoux appuie.

DEC_2023-06-08_03

Les Règles et modalités de fonctionnement de la TGIRT Chaudière-Appalaches, version de juin 2023, sont adoptées à l'unanimité.

06 Présentation du rapport annuel de la TGIRT**9 h 20 – 9 h 52**

Mme Amélie Denoncourt présente les points importants du Rapport annuel 2022-2023 de la TGIRT (voir la [Présentation TGIRT 2023 06 08](#), diapos 12 à 52).

Elle souligne entre autres :

- Qu'une proportion importante du temps de rencontre a été consacrée aux activités de transfert de connaissance (20 %), au bon fonctionnement de la TGIRT (25 %) et aux éléments administratifs (25 %), alors que peu de temps a été consacré à des dossiers permettant de recommander des intrants au PAFIT ;
- Que les délégués considèrent qu'ils jouent bien leur rôle à la TGIRT ;
- Que les délégués sont peu confiants sur la capacité du processus à influencer les PAFI (probablement en raison de la répartition du temps consacré à chaque objectif) ;
- Que les sondages récurrents et les activités de transfert de connaissances (présentations, formations, visite terrain, etc.) sont pertinents.

Elle en conclut, entre autres :

- Qu'il faut poursuivre les activités de transfert de connaissance et continuer d'outiller les délégués pour qu'ils puissent mieux influencer le contenu des PAFI ;
- Qu'il faut cibler les dossiers d'importance et établir un plan d'action concret ;
- Que le travail du Bureau de coordination des TGIRT (voir le point 16d du compte rendu) et les échanges avec les autres coordonnateurs de TGIRT permettront sans doute de trouver des pistes de solutions intéressantes.

Envoyer le rapport annuel par courriel (Amélie Denoncourt ; juin 2023)

Mme Amélie Denoncourt termine en mentionnant qu'elle enverra le rapport annuel par courriel avec les suivis de la TGIRT, que les délégués auront l'été pour en prendre connaissance et commenter, et que l'approbation du rapport annuel est prévue en personne lors de la prochaine rencontre de la TGIRT.

Lire et commenter le rapport annuel (Tous ; été 2023)

07 Définition d'objectifs annuels pour la TGIRT**9 h 52 – 9 h 59**

Mme Amélie Denoncourt propose quelques objectifs pour la prochaine année (voir la [Présentation TGIRT 2023 06 08](#)) :

- Déposer au MRNF un potentiel acéricole à prioriser (PAP) faisant consensus auprès des membres de la TGIRT (moyen : réactiver le comité sur les enjeux acéricoles)
- Compléter la vision de la TGIRT pour la forêt publique de Chaudière-Appalaches (moyen : poursuivre les ateliers)
- Améliorer le niveau de confiance des membres de la TGIRT vis-à-vis la capacité du processus à influencer les PAFI (cible : 80 % ; moyen : présenter une rétroaction claire sur les influences de la TGIRT sur le contenu des PAFI).

Mme Audrey-Jade Bérubé propose qu'il y ait une réactivation du comité de travail sur la stratégie de production de bois, alors que M. Martin Paulette aimerait la même chose pour le comité sur les enjeux écologiques. Les sujets à aborder et les objectifs à atteindre restent à définir.

Mme Véronique Brochu propose que les objectifs soient accompagnés de moyens clairs, d'échéances, de mécanismes de suivi, etc.

Les membres de la TGIRT sont en accord avec les objectifs proposés par Mme Amélie Denoncourt. Celle-ci veillera à proposer un plan d'action plus étoffé, avec des objectifs, des moyens et des échéances clairs.

Développer un plan d'action pour la prochaine année (Amélie Denoncourt ; été 2023)

08 Adoption du calendrier annuel

9 h 59 – 10 h 02

Mme Amélie Denoncourt propose le calendrier suivant pour la prochaine année :

- 7 septembre 2023 (déjà prévue)
- 7 décembre 2023
- 15 février 2024
- 6 juin 2024
- 5 septembre 2024

DEC_2023-06-08_04

Le calendrier de rencontres est adopté à l'unanimité.

09 Présentation de la PRAN pour l'UA 121-71

10 h 02 – 10 h 18

M. Jason Lamontagne présente la Programmation annuelle des activités de récolte (PRAN) pour l'UA 121-71, en 2023-2024 (Voir la [Présentation PRANA 2023 2024 12171](#)).

Il mentionne que la PRAN n'est pas encore autorisée, mais que cela devrait être fait dans les prochains jours. Les cartes et shapefiles seront envoyés aux membres de la TGIRT par la suite. La PRAN autorisée (PRANA) sera également disponible via la carte interactive sur le site du gouvernement, avec un délai cependant : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/chaudiere-appalaches>. Le détail des prescriptions sylvicoles est disponible sur demande auprès de M. Jason Lamontagne.

Envoyer les cartes et shapefiles (Jason Lamontagne ; juin 2023)

M. Lamontagne précise que la PRAN est présentée à titre informatif, comme les secteurs présentés ont déjà fait l'objet d'une consultation en 2020 ; il n'y a donc pas de nouveaux commentaires à recueillir. Les chantiers ne sont pas encore tous rubannés ; il peut donc y avoir certains ajustements opérationnels au besoin.

Aucune activité de récolte n'est prévue en 2022-2023 dans les secteurs de Coleraine et de la Beauce, c'est pourquoi il n'y a pas de cartes associées à ces secteurs.

10 Présentation sur l'utilisation du type écologique pour l'identification du potentiel acéricole 10 h 36 – 11 h 52

MM. Louis Duchesne et Michel Letarte présentent l'avis découlant des deux principales questions qui ont été déposées au MRNF par la TGIRT :

1) Est-ce que l'exploitation acéricole est justifiée pour les types écologiques MJ (bétulaie jaune à sapin) et MS (sapinière à bouleau blanc) d'un point de vue d'aménagement durable à court, moyen et long terme, et plus spécifiquement, concernant les aspects économiques et écologiques ?

2) Si ces superficies sont incluses en potentiel acéricole à prioriser (PAP), quelles seraient les balises pour y encadrer l'exploitation acéricole et sylvicole (travaux sylvicoles possibles, nombre d'entailles par hectare à conserver, critères de rentabilité pour une entreprise acéricole, etc.) ?

La présentation de M. Louis Duchesne (de la Direction de la recherche forestière (DRF)) répond à la première question (voir la [Présentation Louis Duchesne Avis Type Eco MJMS 2023-06-08](#)).

Recommandations de la DRF :

- Considérant la faible superficie concernée* et le faible risque d'impact sur la biodiversité à l'échelle de la province, la DRF recommande que l'encadrement du maintien de la composition des peuplements sur des stations classifiées des types écologiques MJ et MS se fasse par le biais des prescriptions sylvicoles.
- En raison de l'incertitude entourant la notion et la détermination de la végétation potentielle du système de classification écologique, la DRF recommande que les critères servant à la caractérisation du potentiel acéricole reposent sur les caractéristiques des peuplements, plutôt que sur la classification écologique des stations.
- La DRF tient à rappeler que la préservation de la composition à l'échelle des peuplements contribue au maintien de la biodiversité et des fonctions écologiques des forêts à l'échelle régionale.

* La superficie des MJ1 ayant un potentiel acéricole représente approximativement 0,4 % de la superficie totale des MJ1 au Québec.

La présentation de M. Michel Letarte (de la Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers (DAEF)) répond à la deuxième question (voir la [Présentation Michel Letarte Critères PAP 2023-06-08](#)).

Ce qu'on doit observer dans un peuplement à potentiel acéricole :

- Un minimum d'érables à sucre et d'érables rouges ;
 - Une proportion minimale d'essences compagnes ;
 - Une grande proportion d'arbres de bonne vigueur ;
 - Une relève suffisante en érables à sucre et en érables rouges.
-

Critères de sélection :

1. La surface terrière (ST) totale
(trop faible = moins de 21 m²/ha, trop forte = plus de 27 m²/ha)
2. La surface terrière des érables à sucres et des érables rouges
(ST des érables à sucre et des érables rouges entre 60 % et 80 % de la ST totale, ST des essences compagnes = 20 % à 40 %)
3. La surface terrière des arbres de vigueur S, C et R
(ST supérieure à 80 %)
4. La distribution diamétrale, toutes essences confondues
(Structure en J inversée, voir tableau de la diapositive 11)

Si un ou plusieurs critères sont juste sous la limite acceptable, il faut se demander :

- La situation va-t-elle s'améliorer dans le temps sans intervention ?
Oui : ça va Non : intervention sylvicole possible ?
- La situation peut-elle être corrigée par une intervention sylvicole et être durable dans le temps ?
Oui : ça va Non : autre vocation pour ce peuplement

Un document de référence intitulé « Connaissances de base en aménagement des érablières exploitées à des fins acéricoles » a été rédigé pour les acériculteurs (disponible sur internet : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/gestion/GU_AmenagementForestierAcericulteur.pdf), et un document de référence pour les ingénieurs forestiers est à venir.

Les membres de la TGIRT posent des questions :

- Qu'en est-il des peuplements à potentiel acéricole dans les ravages ?
Réponse : la question de l'activité acéricole dans les ravages n'a pas été abordée par la DRF ou la DAEF. La priorisation des activités sur le territoire ne relève pas d'eux ; le sujet devra plutôt être abordé avec les responsables de l'unité de gestion de la région.
 - Pourquoi ne pas retenir les peuplements équiens ou étagés comme potentiel acéricole, surtout dans le cas des agrandissements ?
Réponse : Dans le cas de la création de nouvelles érablières, un peuplement équien ou étagé ne permet pas d'assurer la durabilité de l'exploitation acéricole. Il y a moyen de recréer une structure en J inversée, mais le délai pour y arriver est long et il y aura une période creuse dans l'exploitation de l'érablière. Les discussions et réflexions sont à poursuivre pour le cas des peuplements équiens ou étagés qui pourraient agrandir des érablières déjà en exploitation.
 - Les critères identifiés dans la présentation de M. Letarte pourront-ils servir à identifier le PAP régional ? Réponse : Oui, mais un inventaire terrain sera nécessaire en plus de l'évaluation cartographique pour bien identifier les secteurs à partir de ces critères.
-

11 Présentation-formation sur le BMMB**12 h 35 – 13 h 12**

M. François Bélanger présente une mini formation sur le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) (voir la [Formation BMMB 101 TGIRT 2023-06-08](#)).

- Le BMMB est une unité administrative distincte dédiée à la vente des bois sur le marché libre et à la transposition des prix aux bois récoltés sous garantie d'approvisionnement ;
- Les objectifs de création du BMMB étaient 1) d'ouvrir l'accès aux bois des forêts publiques, 2) d'encourager la performance et l'utilisation optimale de la ressource forestière, 3) d'obtenir des prix de marché justes pour établir la VMBS (Valeur Marchande des Bois Sur Pieds) et 4) de contribuer à la défense du Québec dans le cadre des litiges commerciaux touchant le secteur forestier ;
- Le BMMB établit la valeur des travaux commerciaux et non commerciaux, réalise des analyses économiques, s'occupe du mesurage et de la facturation des bois, de la tarification forestière et des enchères ;
- Parmi 100 % de secteurs planifiés par l'aménagiste (Jason Lamontagne), le BMMB en sélectionne 25 % représentatifs, selon une méthodologie rigoureuse. Les informations qui ressortent de ces chantiers mis aux enchères servent à transposer les prix au 75 % restant, qui sont les bois récoltés sous garantie d'approvisionnement.

12 Suivi sur le dossier acéricole**13 h 12 – 13 h 35**

M. Sylvain Lamontagne fait un suivi concernant le dossier acéricole.

Il explique qu'une vague d'agrandissement d'érablières a été annoncée par les PPAQ (7 millions d'entailles). Le MRNF a envoyé une lettre aux détenteurs d'un permis d'exploitation acéricole ; un appel de superficies d'intérêt pour les acériculteurs en forêt publique est en cours jusqu'au 18 juin. Les secteurs retenus selon les critères établis seraient alors ajoutés au PAP après un processus de consultation publique et autochtone. Le shapefile des demandes de superficies d'intérêt pourra circuler auprès des membres de la TGIRT lorsqu'il sera prêt.

M. Lamontagne poursuit en expliquant que le shapefile du PAP que M. Daniel Gagnon avait préparé a été mis à jour récemment avec les dernières données d'inventaire du MRNF.

Il ajoute que le Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique et le plan d'action qui y est rattaché ont été approuvés et publiés. Une tournée des TGIRT pour présenter les documents est prévue.

Avec les informations fournies par MM. Duchesne et Letarte en avant-midi, un shapefile du PAP utilisable et le plan directeur publié, il serait temps de reprendre le travail avec le comité sur les enjeux acéricoles. L'objectif serait d'avoir en main un PAP officiel dans lequel les acériculteurs pourraient aller sélectionner leurs demandes d'agrandissement, plutôt que d'y aller par appel de superficies d'intérêt.

Certains membres de la TGIRT aimeraient se joindre au comité sur les enjeux acéricoles. Mme Amélie Denoncourt propose donc d'envoyer l'invitation à tous, comme la dernière rencontre de ce comité remonte à 2021. Ceux qui sont intéressés pourront se manifester.

Comme il est question de travailler sur un PAP, M. Jonathan Grandmont souligne qu'il serait pertinent de relancer les discussions sur la création d'AIPL en même temps, pour que les décisions ne se prennent pas en silo. D'autres soulignent que le dossier des aires protégées se retrouvent dans la même situation ; tous ces dossiers s'influencent et ne peuvent être traités séparément. Mme Amélie Denoncourt propose d'avoir une discussion avec le comité de coordination pour évaluer comment toutes ces réflexions pourraient s'arrimer.

13 Présentation des résultats du projet sur le suivi des effets réels dans les coupes partielles de la Seigneurie 13 h 35 – 14 h 28

Mme Audrey-Jade Bérubé présente les résultats des suivis d'efficacité réalisés dans la Seigneurie de Lotbinière pour les travaux sylvicoles de 2013 à 2017 (voir la [Présentation Audrey-Jade Bérubé Suivis efficacité CPI-CP 2023-06-08](#)).

Les objectifs du projet étaient de :

- 1) Déterminer l'efficacité des coupes progressives irrégulières à couvert permanent (CPI-CP) à la Forêt de la Seigneurie de Lotbinière en fonction des objectifs déterminés dans la prescription sylvicole selon la composition et l'abondance de la régénération, la surface terrière résiduelle et la mortalité des tiges marchandes.
- 2) Déterminer les effets potentiels de la CPI-CP sur l'écologie, la biodiversité, la viabilité et la naturalité du peuplement selon la composition relative des essences de la forêt mixte tempérée en régénération.
- 3) Proposer des améliorations à l'application de la CPI-CP afin qu'elle remplisse davantage les objectifs fixés dans la prescription sylvicole et qu'elle soit compatible avec le maintien de l'écologie, la biodiversité, la viabilité et la naturalité de l'écosystème.
- 4) Proposer des améliorations aux systèmes de suivi des coupes forestières.

Le protocole d'inventaire utilisé était celui du MFFP (MRNF), avec des ajouts pour obtenir des informations qui intéressaient Nature Québec.

Les conclusions du projet sont :

- Qu'il y a une bonne régénération du bouleau jaune et de la pruche du Canada ;
- Que «l'agressivité» de l'érable rouge est faible, même si elle est assez présente dans la régénération ;
- Que la régénération des épinettes est faible ;
- Que la mortalité post-récolte et les surfaces terrières faibles favorisent les essences envahissantes.

Un constat est que la raréfaction de l'épinette rouge ne correspond pas à un aménagement durable et à une production soutenue.

Des pistes de solutions pourraient être :

- L'introduction d'objectifs sur l'épinette rouge dans la stratégie régionale de production de bois ;
- Qu'il y ait un processus formel de transfert de connaissances entre le bureau régional du MRNF, le bureau central du MRNF et la TGIRT (Mme Audrey-Jade Bérubé propose de rencontrer M. Jason Lamontagne et Charles Vigeant-Langlois en ce sens) ;
- De poursuivre les suivis sur les CPI-CP.

Mme Audrey-Jade Bérubé a déposé le rapport final du projet à Mme Amélie Denoncourt. Ce rapport pourra être partagé avec les membres de la TGIRT. On y trouve des recommandations que Nature Québec aimerait faire adopter par la TGIRT à la rencontre de septembre. Il n'est toutefois pas possible de discuter des recommandations, faute de temps.

Partager le rapport de projet de Nature Québec (Amélie Denoncourt ; juin 2023)

14 Présentation des résultats des suivis d'efficacité des travaux sylvicoles de 2017 en Chaudière-Appalaches 14 h 28 – 14 h 58

M. Charles Vigeant-Langlois présente les résultats de la première année (2022) de suivi d'efficacité des travaux sylvicoles de 2017 en Chaudière-Appalaches (voir la [Présentation Charles V-Langlois Suivis efficacités 2023-06-08](#)).

Il rappelle d'abord que le suivi d'efficacité a pour but d'évaluer si les moyens mis en place lors des interventions forestières ont permis d'atteindre les objectifs poursuivis, *i.e.* valider l'installation d'une régénération en arbre d'avenir d'essences désirée et d'en évaluer la condition de croissance (plantations) dans ce cas-ci.

Les conclusions de cette première année de suivi d'efficacité sont que :

- Les coupes (procédés de régénération) sont bien régénérées (98 % des cas) en essences désirées et en essences commerciales ;
 - Les surfaces insuffisamment régénérées (2 % des cas) sont intégrées à la planification des travaux non-commerciaux pour régler la problématique ;
 - Les plantations sont bien éclaircies ;
 - Le traitement des données est en développement ;
 - Le développement des connaissances (ex : critères pour qualifier l'état de la régénération naturelle au stade semis) est à poursuivre.
-

15	Finalisation d'une vision commune pour la forêt publique	14 h 58 – 15 h 15
<p>Mme Amélie Denoncourt propose qu'on peaufine une vision commune à partir des éléments qui avaient été discutés lors de la rencontre de juin 2022 (voir la Présentation TGIRT 2023_06_08).</p> <p>Les délégués s'entendent de façon préliminaire pour cet énoncé :</p> <p>« La forêt publique de Chaudière-Appalaches est un patrimoine collectif géré de façon à assurer la pérennité des différentes ressources et fonctions. La considération des divers intérêts et l'optimisation des usages y sont faits dans une volonté de maximiser la valeur écologique, sociale et économique créée pour et par les collectivités. »</p> <p>Mme Amélie Denoncourt fera parvenir aux délégués cet énoncé, accompagné d'une proposition d'explication de l'énoncé, dans le but que le tout soit approuvé lors d'une rencontre de la TGIRT.</p>		
		Envoyer la vision et son explication à tous (Amélie Denoncourt ; été 2023)
16	Divers	15 h 15 – 15 h 30
<p>a) Visite terrain 2023-2024</p> <p>Mme Amélie Denoncourt explique qu'une visite en usine serait possible chez Matériaux Blanchet, à St-Pamphile. Elle invite les membres de la TGIRT à soumettre des propositions de sites à visiter en forêt dans le secteur de St-Pamphile et les environs. M. Daniel Racine propose qu'on réalise des parcelles d'inventaire avec les membres de la TGIRT, dans la continuité des apprentissages faits avec M. Jason Lamontagne lors de sa présentation-formation sur les inventaires et suivis, en février. Les semaines du 18 septembre ou du 25 septembre seraient visées pour cette visite terrain 2023. Le comité de coordination préparera une proposition complète, avec l'aide de M. Dave Chouinard, et la fera parvenir aux membres de la TGIRT dès que possible.</p> <p>b) Rapport de suivi de la consultation publique sur le PAFIT 2023-2028</p> <p>M. Thomas Faguy-Bernier explique que le PAFIT et le rapport de suivi des consultations publiques ne sont pas encore publiés. Les documents sont en processus d'adoption et devraient être publiés prochainement.</p> <p>c) Projet pilote de plateforme de visualisation 3D en Chaudière-Appalaches</p> <p>Mme Amélie Denoncourt informe les membres de la TGIRT qu'un projet pilote pourrait être réalisé dans la région pour utiliser une plateforme de visualisation 3D des données forestières (peuplements, topographie, secteurs d'interventions potentiels, chemins, éléments d'intérêts dans le paysage, etc.). L'entreprise Llamazoo de la Colombie Britannique a développé la plateforme TimberOps pour faciliter les processus de consultations publiques et d'harmonisation des usages. Mme Denoncourt a commencé à rassembler des partenaires du milieu autour de cette idée de projet et est en contact avec Llamazoo.</p> <p>Les membres de la TGIRT sont intéressés par le projet.</p>		
		Préparer une visite terrain et faire connaître le programme à tous (Comité de coordination ; été 2023)
		Faire connaître la publication du PAFIT et du rapport de suivi des consultations publiques à tous (Amélie Denoncourt)

d) BCTLGIRT

Mme Amélie Denoncourt informe les membres de la TGIRT qu'un Bureau de coordination des TGIRT a été mis sur pied au MRNF pour :

- Soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs des TLGIRT (outils de travail, de référence et de communication) ;
- Favoriser la collaboration et le partage des connaissances entre les organismes responsables du fonctionnement des TLGIRT ;
- Développer, offrir et rendre disponible des formations et des outils de vulgarisation pour faciliter le travail des coordonnatrices et coordonnateurs des TLGIRT ;
- De façon complémentaire, agir à titre de personne-ressource pour améliorer la visibilité et l'accessibilité des consultations publiques sur les PAFI.

17 Sondage de satisfaction**15 h 30 – 15 h 35**

Mme Amélie Denoncourt invite les membres à remplir le sondage pour évaluer leur taux de satisfaction en lien avec le fonctionnement de la rencontre. Ils peuvent le faire en utilisant la version papier ou électronique (lien envoyé par courriel) avant de quitter.

18 Fin de la rencontre**15 h 35**

La rencontre se termine à 15 h 35.

COMPTE-RENDU FINALISÉ LE 22 JUIN 2023 PAR :**Amélie Denoncourt, ing. f.**

Coordonnatrice du PADF et de la TGIRT pour la région de la Chaudière-Appalaches

**COMPTE-RENDU APPROUVÉ PAR LA TGIRT LE 7 SEPTEMBRE 2023**